

ARRÊTÉ N° 2022_250

DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. BENJAMIN VOISIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES DU DÉPARTEMENT, CHARGÉ DU PÔLE SOLIDARITÉ À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 21 AOÛT 2022

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-651 du 2 septembre 2021 donnant délégation de signature à M. Benjamin Voisin, directeur général adjoint des services du Département, chargé du pôle solidarité à la direction générale,

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - La délégation de signature accordée à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département, par l'arrêté n° 2021-271, sera temporairement exercée par M. Benjamin Voisin, directeur général adjoint des services du Département, chargé du pôle solidarité, du lundi 8 au dimanche 21 août 2022.

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220725-2022_250-AR

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *recueil des actes administratifs du Département*.

Le président du conseil départemental

Reçu pour notification

un exemplaire du présent arrêté

le

Benjamin Voisin

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le